



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-sept octobre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE.

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du sept septembre deux mille vingt-deux a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1) Projet isolation des bâtiments municipaux

Les devis d'isolation des combles et planchers des écoles primaires et maternelles ont été mis à jour depuis la dernière présentation. Le coût de la prestation du fournisseur (PROXISO OUEST) reste identique, mais le montant de la prime CEE évolue. Nouveaux montant net à payer, prime CEE déduite :

Isolation des combles école primaire : 528,45 € TTC (437,04 € HT)

Isolation des combles école maternelle : 2662,85 € (2393,35 € HT)

Isolation plancher bas école maternelle : 1957,08€ (1618, 23 € HT)

Vote : 100 % des élus représentés, soit 9 voix votent pour la mise en œuvre de ce projet. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision (fonds de concours).

Pour rappel, ce projet concerne également l'installation de thermostats sur les radiateurs de l'école.

Entreprise GP Pro Chauffage – Grosœuvre : 2208,38 € HT (2650,06 € TTC) – cf Conseil Municipal du 7/9/2022.

2) Projet de Régulation de chauffage en Salle des Associations :

Le système de régulation de chauffage actuellement en service est obsolète (système inchangé depuis la construction de la salle) et ne permet plus un réglage correct du chauffage, point particulièrement préjudiciable au regard du contexte économique actuel.

François GRAND a étudié le dossier, a contacté des entreprises et présente au Conseil un dossier contenant le devis détaillé réalisé par l'Entreprise COQUEREL ELEC. La prestation consiste à remplacer le système de régulation actuel par du matériel de marque DELTA DORE permettant la régulation (programmation horaire et en température) du chauffage plancher et plafond, sur site ou en distanciel par smartphone ; une option intègre l'éclairage du parking extérieur et du radiateur électrique.

Le devis final, après négociations avec le fournisseur, s'élève à 8431,85 € TTC (7026,54 HT).

Vote : 100 % des élus représentés, soit 9 voix votent pour la mise en œuvre de ce projet. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision (fonds de concours).

3) Projet de remplacement de l'éclairage extérieur du Stade de Football :

L'éclairage du Stade Municipal est vieillissant, de mauvaise qualité (de nombreuses zones d'ombre) et la technologie ancienne utilisée est extrêmement consommatrice en électricité.

Olivier KERBART a mené le projet en concertation avec les joueurs, représentés par Monsieur Florent CUVEN ; une étude de mesure de la luminosité appelée « méthode 25 points » a été réalisée et montre que la luminosité actuelle varie entre 2,5 et 68 lux.

L'éclairage souhaité serait une lumière blanche de type LED, d'une luminosité de 100 lux (niveau permettant la demande de subvention auprès de la FFF), installée sur les candélabres existants autour du terrain d'entraînement, avec maintien du dispositif actuel de commande.

Le gain en consommation électrique est estimé entre 40 et 60 % soit 2000 à 2500 € par an, sur la base des factures actuelles.

Sous format STOP, 5 devis réalisés par 3 fournisseurs différents sont présentés et détaillés aux élus. Le devis présentant le meilleur rapport qualité-prix-caractéristiques permettant la demande de subventions FFF, est celui établi par la Société COQUEREL ELEC d'un montant TTC de 27514,56 € .

Premier vote sur les conditions de mise en œuvre du projet : 100 % des élus représentés, soit 9 voix votent pour que le projet décrit ci-dessus ne soit mis en œuvre qu'à la condition d'obtention d'aides externes d'un montant minimal à 80 % du projet (Fonds de Concours EPN, FFF, financement Club).

Second vote sur le choix du devis : 100 % des élus représentés, soit 9 voix votent pour le devis détaillé ci-dessus pour un total de 27514,56 € TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision (fonds de concours).

4) Nouveau Règlement Intérieur Cimetière :

Sylvie DUBOIS présente aux Elus les modifications apportées au Règlement Intérieur actuellement en vigueur au cimetière. Ces modifications intègrent principalement l'installation des cavurnes et les décisions prises lors du Conseil Municipal de septembre dernier.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 9 votent pour la mise en œuvre de ce projet.

5) Validation des propositions de la dernière Commission Finances :

Positionnement de la Commune sur les prochains travaux d'enfouissement des réseaux :

Comme chaque année, le SIEGE 27 définit en octobre ses opérations de l'année N+1. Sur demande de la Mairie, les équipes Siège ont chiffré les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur Rue de Villeneuve et Rue des Champs Fleuris (projet évalué à 192000 €, dont part revenant à la Commune de 50833 €).

Vote : 100 % des élus représentés, soit 9 voix votent pour que le Maire propose la candidature de Prey lors cette instance décisionnaire.

Tarif de location Salle des Associations :

Au regard du nombre important de demandes de location de la Salle des Associations les week-ends, la Commission propose de porter le tarif week-end pour les extérieurs du village, au prix de 1000 €, quelle que soit la période de location. Tarif inchangé pour les habitants de Prey.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 9 voix votent pour l'adoption de ce nouveau tarif.

6) Représentant des Elus à la Commission de Révision des listes électorales :

Le titulaire était Monsieur Romain DUCHENE, Conseiller démissionnaire. Cette Commission devant se réunir entre le 17 et le 20 novembre 2022 pour préparer les élections municipales partielles prévues les dimanches 11 et 18 décembre 2022, il importe d'élire un nouveau représentant.

Madame Sylvie DUBOIS se porte candidate.

Vote : La Candidate s'abstenant, 8 voix se portent en faveur de Sylvie DUBOIS.

7) Nomination du Correspondant Incendie et Secours de la Commune :

Le décret du 29 juillet 2022 demande aux Communes la nomination d'un Correspondant Incendie et Secours, avant le 31 octobre 2022.

Monsieur Jean-Louis RAT se porte candidat.

Vote : Le Candidat s'abstenant, 8 voix se portent en faveur de Jean-Louis RAT.

8) Participation de la Commune au Festival l'Heure Insolite 2023 :

En 2021 et 2022, le Festival l'Heure Insolite s'est produit dans 14 communes de l'EPN. Un spectacle destiné aux enfants a été présenté à l'école de Prey, devant 70 spectateurs.

Pour 2023, la suppression du poste de l'EVS au sein du Sivu Cigale remet en question les subventions accordées précédemment au Festival, notamment CAF et EPN.

Les Communes souhaitant recevoir cette troupe en 2023, devront par conséquent participer à son financement. Celui-ci n'est pas défini avec précision, mais il pourrait être de l'ordre de 500 € pour une commune de moins de 500 habitants et de 1000 € pour les autres communes.

Après divers échanges au sein du Conseil, et pour tenir compte de la création du Comité des Fêtes dans le village, les élus proposent dans un premier temps, de surseoir sa décision de participation et d'étudier, avec les représentants du Comité des Fêtes le principe d'une manifestation organisée par ce dernier. Une rencontre est prévue dans les prochains jours.

Vote : 8 voies valident l'adoption de ce schéma. 1 abstention.

9) Réalisation du Journal Communal :

Le Maire pose la question de principe de réalisation d'un Journal Communal, à paraître autour de Noël 2022 (après les élections), sur le même principe qu'en 2021, avec présentation des événements de l'année de la Commune. L'objectif, tenu en 2021, est d'équilibrer le coût d'édition par une recherche d'annonceurs.

Le tarif des annonces 2021 est maintenu, à savoir :

75 € pour 1/8 de page, 110 € pour ¼ de page, 165 € pour ½ page et 225 € pour 1 page complète.

Vote : 100% des élus présents valident cette décision.

L'imprimeur, les annonceurs et les Associations seront contactés pour préparer cette parution. Un Comité de rédaction composé des élus volontaires se réunira courant novembre.

10) Questions diverses :

Réglage des candélabres en soirée : plusieurs Administrés ont contacté la Mairie pour signaler des allumages intempestifs de candélabres en journée, dans plusieurs quartiers. François GRAND explique que ceux-ci ne concernent que les candélabres encore équipés d'ampoules classiques et détaille les travaux menés depuis plusieurs semaines pour résoudre cette problématique, dont l'origine est l'obsolescence des horloges situées dans les boîtiers électriques. Une solution alternative est en test. Il précise que les candélabres dotés d'ampoules LED (3 campagnes de remplacement ont été menées avec le SIEGE 27 depuis 2020), ne sont pas concernés car le réglage s'effectue désormais à distance par une application smartphone.

Illuminations de Noël : un nouveau plan d'installation des guirlandes de Noël est à l'étude. En effet, pour les illuminations fixées sur les candélabres équipés de LED, la coupure de nuit ne semble pas avoir été prévue.

Fin de la séance : 20h20